



APPEL À CANDIDATURE
La Vuelta 2026
RESTAURATION & ARTISANAT

La Vuelta fait étape à Manosque !

Le dimanche 23 août 2026, Manosque aura l'honneur d'accueillir l'arrivée de la 2^e étape de La Vuelta, l'un des plus grands événements cyclistes internationaux.

À cette occasion, la Ville de Manosque proposera un week-end exceptionnel le 22 et 23 août, placé sous le signe du sport, de la convivialité et de la culture espagnole. Durant deux jours, habitants et visiteurs pourront profiter d'un village d'animations installé sur la place du Docteur Joubert et l'avenue Jean Giono.

Le samedi 22 août, les festivités débuteront avec « La Vuelta pour tous », une randonnée cyclotouriste ouverte au public, avant de laisser place, dès 18h, à une grande Bodega espagnole animée par des concerts, un DJ, des spectacles, un taureau mécanique ainsi qu'un marché Provence-Espagne.

Le dimanche 23 août, le village ouvrira de nouveau ses portes pour permettre au public de vivre l'arrivée de la course dans une ambiance festive grâce à la retransmission sur écran géant avec une Fan Zone, aux animations vélo, aux déambulations musicales, au marché Provence-Espagne et aux nombreuses animations proposées tout au long de la journée.

À travers cet événement, la Ville de Manosque souhaite proposer un rendez-vous populaire, familial et festif tout en mettant en valeur les producteurs, artisans et restaurateurs. Les visiteurs auront ainsi l'occasion de découvrir les saveurs provençales et espagnoles dans un cadre convivial, au cœur d'un événement sportif d'envergure internationale.



APPEL À CANDIDATURE

La Vuelta 2026

Installation temporaire de stands de restauration et d'artisanat

TYPE DE PROCÉDURE

Procédure adaptée ouverte de mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation domaniale ponctuelle sur le domaine public en vue d'une exploitation économique.

OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE

Le présent avis a pour objet de définir les modalités de sélection des exposants qui participeront au marché Provence-Espagne organisé dans le cadre du passage de La Vuelta à Manosque le week-end du samedi 22 et dimanche 23 août 2026.

CONTEXTE

Dans le cadre des festivités organisées autour de l'arrivée de la 2^e étape de La Vuelta 2026, la Ville de Manosque met en place un village d'animations sur la place du Docteur Joubert. Le programme comprendra notamment une grande Bodega espagnole, des concerts, un DJ, des animations musicales, un taureau mécanique, des animations autour du vélo, des déambulations, une retransmission de la course sur écran géant ainsi qu'un marché Provence-Espagne. Afin de proposer une offre commerciale qualitative et diversifiée, la Ville sélectionnera plusieurs exposants selon un cahier des charges.

CADRE JURIDIQUE

Cet appel à concurrence se base sur l'ordonnance n° 2017-562 et les articles L-2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques : convention d'occupation du domaine public avec mise en concurrence préalable. L'autorisation d'occupation du domaine public sera formalisée par un arrêté municipal, temporaire, précaire et révocable.

DESCRIPTION DE L'OCCUPATION

La commune met à disposition des exposants 10 emplacements d'une superficie variable situés autour de la place de Docteur Joubert, au cœur du village d'animations de La Vuelta. Les professionnels devront **verser une redevance à la Ville de Manosque, conformément à la délibération du Conseil municipal, pour l'occupation privative du domaine public lors de l'événement.**

Le marché se déroulera :

- **Samedi 22 août 2026 : de 18h00 à 1h00**
- **Dimanche 23 août 2026 : de 12h00 à 20h00**

Les exposants pourront laisser leur matériel sur place durant la nuit entre les deux journées, à noter qu'il n'y aura **pas de gardiennage assuré par la Ville.**

CAHIER DES CHARGES

Décoration et personnel

Les stands devront être décorés et aménagés en cohérence avec leur univers :

- Provence / Provençal
- Espagne

Les exposants sont encouragés à porter une tenue en lien avec leur thématique afin de contribuer à l'ambiance du village.

Produits proposés

Le marché mettra à l'honneur les traditions culinaires et artisanales de la Provence et de l'Espagne.

Univers Provence

Les candidats pourront proposer notamment :

- produits du terroir ;
- spécialités provençales ;
- huile d'olive ;
- tapenade ;

- navettes ;
- miel ;
- confiseries ;
- boissons artisanales ;
- créations artisanales (savons, céramiques, lavande, bois, textile, bijoux...).

Univers Espagne

Les candidats pourront proposer notamment :

- tapas ;
- paëlla ;
- jambon ibérique ;
- charcuteries ;
- churros ;
- pâtisseries espagnoles ;
- sangria (dans le respect de la réglementation applicable) ;
- artisanat espagnol (céramique, éventails, cuir, bijoux, décoration...).

Les tarifs devront rester raisonnables.

Présence

- Les stands doivent être occupés en permanence pendant les heures d'ouverture au public. Les exposants ne doivent pas retirer leurs articles avant la fin de la manifestation, même en cas de prolongation.

MONTAGE ET DÉMONTAGE DES STANDS

Montage :

- L'installation des stands doit se faire impérativement le samedi 22 août 2026 entre 14h00 et 17h00, **arrivée sur site uniquement après 13h** (marché hebdomadaire sur l'Avenue Jean Giono jusqu'à 13h). Un créneau horaire personnalisé sera communiqué après acceptation de la candidature.
- Tous les stands doivent être installés au plus tard à 17h30.

Démontage :

- Le démontage doit être effectué le **dimanche 23 août 20h**.

CARACTÉRISTIQUES DES DENRÉES PROPOSÉES À LA VENTE

- Les professionnels peuvent proposer tous types de denrées, tout en respectant les réglementations et obligations en matière d'hygiène concernant le stockage et la conservation des aliments.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les candidatures seront analysées, par un comité de sélection, selon les critères suivants :

- originalité des produits proposés
- cohérence avec la thématique de l'événement
- esthétique du stand et tenue du personnel
- tarifs proposés attractifs

ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

L'attribution des emplacements sera réalisée par une commission municipale qui étudiera l'ensemble des candidatures reçues et retiendra les exposants les plus en adéquation avec l'esprit de l'événement.

- **3 stands de bouche - Univers Provence**
- **2 stands de produits artisanaux - Univers Provence**
- **3 stands de bouche - Univers Espagne**
- **2 stands de produits artisanaux - Univers Espagne**

DOCUMENTS À FOURNIR

- Extrait de Kbis de moins de trois mois
- Photo du stand
- Attestation d'assurance responsabilité civile valide
- Note technique synthétique permettant d'évaluer le dossier du candidat (produits proposés à la consommation sur place, prix de vente TTC, etc.)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRE

Pour plus d'informations sur les conditions pratiques, administratives et tarifaires, contactez :
communication@ville-manosque.fr

ENVOI DES DOSSIERS

Les dossiers doivent être envoyés par e-mail ou par courrier aux adresses suivantes:

avant le vendredi 31 juillet 2026 à 17h00

- E-mail : communication@ville-manosque.fr
- Courrier : Mairie de Manosque, Hôtel de ville – Service événementiel – 04100
MANOSQUE

Aucun dossier incomplet ou hors délai ne sera retenu.